



Association des participants à la maîtrise en administration de  
l'Université Laval

**Procès verbal**

Assemblée générale annuelle  
Mardi 12 Avril 2018 à **11h30**  
Local 0610 (Salle IBM) du pavillon Palasis-Prince

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue	Le quorum est constaté à 11h40 Mot de bienvenue de la présidente de l'APMAL Maïlys Domingo.	- Maïlys propose l'ouverture de la séance - Moutaka appuie
2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée	- Présidente : Milène Lokrou - Secrétaire d'assemblée : Anik Descarries-Fontan	- Gilles propose - Laurent Robitaille appuie. - Adoptée à l'unanimité
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	- Maïlys Domingo lit l'ordre du jour. - Sarah propose l'ajout candidature spontanée sous le point des élections (adoptée à l'unanimité) - Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée.	- Nathaniel propose l'adoption de l'ordre du jour - Catherine Gibeau appuie. - Adoptée à l'unanimité
4. Rapport Moral sur les Activités	Présentation des différentes activités faites au courant de l'année 2017-2018 (conférence, activités extra-scolaires, etc.) suivie d'une période de questions	
5. Rapport Financier	Présentation du rapport financier selon les différentes catégories de dépenses suivie par une période de questions.	
6. Adoption des modifications	Fonctionnement de cette partie : Explication des points à modifier selon le document préparé par le comité exécutif suivie de l'adoption en bloc de tous les points de la charte qui conviennent. Ensuite, il y aura des discussions sur les points qui demandent des éclaircissements.	

<p>s de la charte</p>	<p>Suite à la discussion, les articles à sortir de l'adoption en bloc sont les articles 4, 5.2, 9.9 et 25.  Amine Lemanaa propose l'adoption de tous les autres articles. Oussama Chillasse appui. Le vote est demandé sur la proposition d'adopter tous les articles restants en bloc sauf ceux mentionnés précédemment.  Vote pour la proposition : 35. Contre la proposition : 0.  Proposition adoptée à majorité.</p> <p>Discussion sur la légitimité des modifications apportées à l'article 4.  Moutaka propose l'adoption des modifications à l'article 4. Amine appuie. Catherine Gibeau demande le vote.  Pour l'adoption des modifications : 8. Contre l'adoption des modifications : 7. Abstention : 21.  La proposition ne peut être intégrée à la charte.</p> <p>Discussion sur l'article 5.2 concernant la date de réception des factures des frais de scolarité.  Oussama propose l'adoption de l'article. Stéphanie Dagenais appuie. Aucune demande de vote, article intégré à la charte  Discussion sur l'article 9.9.  Moutaka propose. Nathaniel appuie. Aucune demande de vote.</p> <p>Discussion sur l'article 25. La proposition est de conserver l'article actuel et d'enlever seulement la partie relative à TEC MBA.  Proposition de mise en dépôt de ce point pour la prochaine assemblée. Laurent Boutin appuie.  Point mis en dépôt.</p>	
<p>7. Varias</p>	<p>Aucun point</p>	
<p>8. Élection du prochain comité exécutif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président : présentation de Nathaniel Morin.  Aucune candidature spontanée. Présentation de 2 minutes du candidat suivie d'une période de questions. Le candidat sort pour la période de délibération et de vote. Le candidat est mis en opposition avec la chaise. Pour : 27. Contre (pour la chaise) : 0. Absention : 0. Candidat élu à majorité.</li> <li>• Vice-Président aux finances : Alexandre Avomo-Ndong. Aucune candidature spontanée.  Présentation de 2 minutes du candidat suivie d'une période de questions. Le candidat sort</li> </ul>	

	<p>pour la période de délibération et de vote. Le candidat est mis en opposition avec la chaise. Pour : 39. Contre : 0. Abstention : 0. Candidat est élu à majorité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président aux affaires internes : aucune candidature.</li> <li>• Vice-président aux affaires externes : aucune candidature.</li> <li>• Vice-président académique : aucune candidature.</li> <li>• Vice-président marketing : présentation de Aïssatou Seck. Aucune candidature spontanée. Présentation de 2 minutes du candidat suivie d'une période de questions. Le candidat sort pour la période de délibération et de vote. Le candidat est mis en opposition avec la chaise. Présentation de Ariane Bérubé par Mailys puisque la candidature est en cours. Les deux candidates sont mises en opposition. Vote pour Aïssatou : 19. Ariane : 1. Aïssatou Seck est élue à majorité.</li> <li>• Vice-président aux affaires socioculturelles : aucune candidature</li> <li>• Vice-président logistique : aucune candidature</li> <li>• Président du Comité des Compétitions du 2e cycle : aucune candidature.</li> </ul>	
9. Clôture de la réunion	12h58.	